

# indices des prix à la consommation

FEVRIER 1979

(Septembre 1977 = 100)

Année et mois	Indice général	Alimentation	Boissons et tabacs	Habille-ment	Loyer	Chauffage et éclairage	Aména-ge-ment et entretien du loge-ment	Trans-ports	Santé et soins per-sonnels	Instruc-tion et loisirs	Variations en % par rapport au			Ancien indice général (1) (sept.66=100)
											mois précédent	mois cor-respondant de l'année précédente	début de l'année	
	100 %	20 %	5 %	8 %	19 %	4 %	7 %	15 %	7 %	15 %				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
<b>INDICE GENEVOIS</b>														
1978														
Janvier	100,6	101,5	100,3	100,4	101,0	96,0	100,4	100,3	101,0	100,4	0,0	1,4	0,0	171,2
Février	100,6	102,0	100,6	100,4	101,0	93,2	100,4	100,2	101,0	100,8	0,0	1,3	0,0	171,3
Mars	100,8	102,7	100,6	100,8	101,0	93,3	100,8	100,2	101,0	100,8	0,2	1,6	0,2	171,6
Avril	100,9	102,9	100,6	100,8	101,0	93,5	100,8	100,4	101,0	100,8	0,1	1,7	0,3	171,8
Mai	100,9	103,6	100,8	100,8	101,6	94,4	100,8	100,4	101,0	99,0	0,0	1,6	0,3	171,8
Ju	101,0	104,1	100,8	100,8	101,6	92,7	100,9	100,4	101,0	99,0	0,1	0,9	0,4	171,9
Juillet	100,9	104,2	100,8	100,8	101,6	91,1	100,9	99,8	101,0	99,0	- 0,1	0,8	0,3	171,6
Août	101,1	104,7	101,3	100,8	101,6	89,4	100,9	99,8	101,0	100,2	0,2	1,2	0,5	172,1
Septembre	100,8	103,5	101,3	101,1	101,6	87,6	100,9	99,7	101,2	100,2	- 0,3	0,8	0,2	171,6
Octobre	100,6	102,8	101,3	101,1	101,6	87,2	100,9	99,5	101,2	100,2	- 0,2	0,6	0,0	171,3
Novembre	101,2	103,5	102,3	101,1	102,1	97,0	100,9	99,9	101,2	99,2	0,6	0,8	0,6	172,2
Décembre	101,4	104,0	102,3	101,5	102,1	97,7	100,6	100,5	101,3	99,2	0,2	0,8	0,8	172,6
1979														
Janvier	102,0	104,7	102,3	101,5	102,1	107,1	100,6	100,6	101,3	99,2	0,5	1,4	0,5	173,5
Février	102,9	104,7	103,4	101,5	102,1	122,8	100,6	101,1	101,3	100,2	0,9	2,2	1,4	175,1
Mars														
Avril														
Mai														
Juin														
<b>INDICE SUISSE</b>														
1978														
Janvier	100,3	101,1	100,3	100,3	99,9	95,4	100,6	100,6	100,9	100,3	0,0	1,0	0,0	169,1
Février	100,4	101,7	100,5	100,3	99,9	93,3	100,6	100,5	100,9	100,8	0,1	1,1	0,1	169,3
Ma	100,5	102,1	100,5	100,6	99,9	92,8	100,9	100,4	100,9	100,8	0,1	1,4	0,3	169,5
Avril	100,7	102,9	100,5	100,6	99,9	92,7	100,9	100,7	101,0	100,8	0,2	1,4	0,4	169,8
Mai	100,8	104,0	100,8	100,6	100,4	94,7	100,9	100,6	101,0	99,0	0,1	1,7	0,5	170,0
Juin	101,0	105,2	100,8	100,7	100,4	92,2	101,1	100,6	100,9	99,0	0,2	1,1	0,7	170,3
Juillet	101,0	105,5	100,8	100,7	100,4	90,9	101,1	100,2	102,5	99,0	0,0	1,1	0,7	170,4
Août	101,1	105,2	101,1	100,7	100,4	88,9	101,1	100,2	102,5	100,1	0,0	1,1	0,7	170,4
Septembre	100,8	104,4	101,1	100,7	100,4	87,1	101,1	100,0	102,6	100,1	- 0,2	0,8	0,5	170,0
Octobre	100,6	103,6	101,1	100,7	100,4	87,6	101,1	99,6	102,6	100,1	- 0,2	0,4	0,3	169,7
Novembre	100,8	103,0	102,3	100,7	100,0	96,6	101,1	99,9	102,6	99,2	0,1	0,6	0,5	169,9
Décembre	101,0	103,4	102,3	100,8	100,0	98,6	100,7	100,5	102,5	99,2	0,2	0,7	0,7	170,3
1979														
Janvier	101,4	104,1	102,3	100,8	100,0	102,6	100,7	100,8	103,1	99,2	0,4	1,1	0,4	170,9
Février	102,5	104,8	102,8	100,8	100,0	120,0	100,7	101,1	103,1	100,6	1,1	2,1	1,5	172,6
Mars														
Avril														
Mai														
Juin														

1) Obtenu par raccordement des indices genevois et suisse aux anciens indices sur base septembre 1966 = 100.

Remarque : pour calculer l'indice suisse sur base août 1939 = 100, il faut multiplier l'indice suisse (septembre 1977 = 100) par 380,9, valeur de l'indice sur base août 1939 = 100 à fin septembre 1977, et diviser par 100.



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE GENEVE  
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

## FEVRIER 1979 : HAUSSE MENSUELLE DES PRIX DE + 0,9 %

En février, la hausse de + 0,9 % de l'indice genevois des prix à la consommation (septembre 1977 = 100) résulte principalement de la forte augmentation des prix de vente finals des produits pétroliers sur le marché suisse et reflète également les premières conséquences de la stabilisation du taux de change du franc. Cette hausse mensuelle, la plus élevée depuis la révision de l'indice genevois des prix en automne 1977, porte le niveau de ce dernier à 102,9 points en février. Cet indice, calculé par le SCS, marque une progression annuelle de 2,2 % qui est comparable au rythme annuel d'augmentation des prix enregistré au premier semestre 1976 avant qu'il ne décroisse légèrement jusqu'à fin 1978. La hausse trimestrielle, s'élevant à 1,7 %, confirme le redressement récent du mouvement des prix à Genève; le taux correspondant était de 0,2 % en février 1978.

### REMARQUES SUR L'EVOLUTION GENERALE DES PRIX

L'augmentation des prix de vente, sur le marché suisse, des produits pétroliers contribue pour plus des 3/4 (77 %) à la hausse mensuelle de l'indice genevois alors que la part de l'instruction et des loisirs à cette progression s'élève à 17 %, que celle des boissons et tabacs s'établit à 6 % et qu'elle est nulle pour l'alimentation dont les prix sont restés stables en février.

Le rôle de l'augmentation du prix des produits pétroliers dans la hausse mensuelle de l'indice, qui tire son origine d'une situation de pénurie et qu'amplifient des mouvements spéculatifs et les structures cartellaires du marché, montre l'importance qu'il y a de distinguer une progression de prix qui est, pour l'instant, occasionnelle, accidentelle, localisée et d'origine étrangère, d'avec une reprise des poussées inflationnistes en Suisse. D'un point de vue économique, ce type de hausse agit comme un prélèvement sur la production du pays ou comme un transfert de pouvoir d'achat et a donc, selon certains, un effet globalement déflationniste. En outre, il n'est pas raisonnable de tracer des perspectives d'évolution du niveau général des prix sur la base des résultats d'un seul indicateur et d'un seul mois.

Il convient de rappeler que ni l'ampleur ni la durée de la hausse des prix du pétrole ne sont prévisibles et que, pour l'instant, l'indice ne reflète que l'effet direct de cette hausse. En effet, diffusion dans le circuit économique ne se fera sentir que dans les prochains mois et la répercussion des augmentations induites de coût vers les consommateurs sera plus ou moins marquée selon l'évolution de la demande de biens de consommation.

Cependant, l'analyse fine des variations de prix des autres biens et services permet de constater, comparativement aux mois précédents, que si la proportion des hausses de prix ne s'accroît pas, la proportion des baisses diminue en faveur des prix restés stables. Cette évolution signifie qu'aucune tendance à la hausse généralisée des prix n'est encore décelable mais que les possibilités de baisse de prix offertes par l'appréciation du franc tendent à disparaître : avec la stabilisation de celui-ci, le barrage contre "l'inflation importée" s'affaiblit.

### EVOLUTION PAR GROUPE DE DEPENSE

En février, la stabilité des prix de l'alimentation (0,0 %) résulte de mouvements divergents de prix, d'une ampleur généralement faible. Parmi les variations les plus significatives, qui s'expliquent en grande partie par des facteurs saisonniers, il faut signaler la hausse des légumes (+ 2,1%) que compensent les baisses enregistrées par le café (- 4,0%), les poissons (- 2,6%), les fruits (- 2,3%), les oeufs (- 1,5%) - en particulier, les oeufs du pays (- 3,9%) - et le chocolat (- 1,3%). Il convient de relever la faible hausse du prix des repas au restaurant (+ 0,4%) depuis le dernier relevé réalisé en novembre 1978.

La hausse trimestrielle des boissons et tabacs (+ 1,0%) s'explique par une progression de + 0,8% du prix des boissons et une augmentation de + 2,4% du prix des produits du tabac. Cette dernière découle, d'une part, de la hausse des cigarettes suite à la majoration de leur imposition, qui n'avait été que partiellement enregistrée par l'indice de novembre en raison de l'écoulement des stocks aux anciens prix, et, d'autre part, de légères augmentations du prix des cigares (+ 0,8%) et du tabac pour la pipe (+ 0,4%). Quant aux boissons, des hausses sont constatées sur le vin (+ 0,9%), la bière (+ 0,7%) ainsi que les eaux minérales et les boissons sucrées (+ 0,9%) alors que les prix des spiritueux (- 0,1%) baissent et que ceux du jus de pomme restent inchangés. Les prix des boissons prises au restaurant augmentent légèrement (+ 1,0%), principalement sous l'influence des prix du café et du thé (+ 1,8%).

La forte progression mensuelle du groupe chauffage et éclairage (+ 14,7%) résulte de la hausse de 23,9% du mazout. Si cette dernière est de nature essentiellement spéculative, elle découle également de facteurs saisonniers et des conséquences d'un hiver relativement long et rigoureux. Depuis octobre dernier, où le prix du mazout avait atteint son minimum après la crise de fin 1973, sa hausse est de 55,6% de sorte que son niveau est comparable à celui constaté en novembre 1973.

La majoration du prix de l'essence (+ 3,2%) en février entraîne une variation de + 0,6% du groupe transports et communications. En hausse depuis août (+ 10,3% en 6 mois), le prix de l'essence se situe à un niveau proche du maximum enregistré en septembre 1974.

La progression trimestrielle des prix de l'instruction et des loisirs (+ 1,1%) découle principalement de la hausse des prix des vacances (+ 2,2%) - en particulier, des logements de vacances (+ 8,1%) -, des livres (+ 5,5%), des billets de cinéma (+ 2,1%), des réparations de radios et téléviseurs (+ 1,9%) et des films (+ 0,9%). Des baisses sont, en revanche, relevées pour les machines à écrire et à calculer (- 2,5%) et l'ensemble des appareils audio-visuels (- 0,7%).

## COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES PRIX DU MAZOUT ET DE L'ESSENCE A GENEVE

Sur la base des prix à la consommation relevés dans le canton de Genève entre 1969 et 1979, le graphique figurant à la page suivante permet de situer l'évolution des prix des produits pétroliers par rapport au mouvement des prix de l'ensemble des biens et services inclus dans le calcul de l'indice genevois des prix à la consommation.

### MAZOUT

L'examen de la courbe du prix du mazout permet de formuler les remarques suivantes :

- l'évolution du prix du mazout est entachée de fortes variations saisonnières qui reflètent les fluctuations dans le volume de la consommation en cours d'année;
- les modifications du prix du pétrole se répercutent largement dans les prix de vente finals du mazout en raison de la part importante du coût de celui-ci dans celui-là;
- l'irrégularité et les fortes fluctuations de l'évolution des prix reflètent en outre la sensibilité du marché des matières premières par rapport à l'évolution des conditions d'achat et de vente (phases de pénurie ou d'abondance, fluctuations des taux de change, en particulier du dollar des Etats-Unis, facteurs climatiques, etc.);
- enfin, les prix pratiqués sur le marché suisse sont largement conditionnés par les cours fixés sur le marché libre de Rotterdam (bourse du pétrole) qui est relativement étroit (5% environ du marché européen) et par le même "nerveux", mais dont les prix influencent le marché dans son ensemble.

Pour mieux suivre le mouvement des prix du mazout, il est utile de rappeler les principales décisions de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) durant les 10 dernières années en ce qui concerne les majorations ou les ajustements de prix <sup>1)</sup> :

- Accords de Téhéran (février 1971) et de Tripoli (avril 1971) concernant les pays du golfe Persique et méditerranéens; majoration des prix affichés d'environ 20,0%;
- Accord de Genève (janvier 1972) à la suite de la dévaluation du dollar et des fortes poussées des prix dans le monde; majoration des prix affichés de 8,5%;
- Revision de l'accord précédent à Genève (juin 1973) pour mieux tenir compte de l'évolution des taux de change et des hausses de prix; majoration des prix affichés de 11,9%;
- Réunion de Koweït (octobre 1973); majoration unilatérale par les pays du golfe Persique des prix affichés de 70,0%;
- Réunion de Téhéran (décembre 1973) des pays du golfe Persique; majoration des prix de référence d'environ 132,0%;
- Ratification par la conférence ministérielle de Vienne (décembre 1974) des majorations des taux de redevance et d'impôt ainsi que d'une légère baisse des prix affichés, appliquées en cours d'année;
- Réunion de Vienne (septembre 1975); majorations des prix de référence de 10,0%;
- Réunion de Doha (décembre 1976); majorations des prix de référence comprises entre 5,0% et 10,5% selon les pays producteurs;
- Conférence de Stockholm (juillet 1976); généralisation des majorations précédemment décidées au taux de 10,5%;
- Réunion d'Abou Dhabi (décembre 1978); majorations des prix de référence de 5,0% en janvier et de 3,8% en avril 1979;
- Conférence extraordinaire de Genève (mars 1979); majoration du prix de référence de 9,0%, soit 5,2% de plus que prévu précédemment.

La forte poussée des prix du mazout au second semestre 1973 (+ 137,3%), qui découle à la fois des majorations de prix de référence, de la réduction de la production des pays arabes membres de l'OPEP, de l'embargo sur leurs livraisons à destination de certains Etats ainsi que de l'ampleur des mouvements spéculatifs, est rapidement suivie d'une importante baisse (- 39,0% en trois mois) qui traduit une normalisation du marché. Cette évolution en forme de "pic" est particulièrement significative actuellement. En effet, si on considère que les hausses de prix à la production récemment appliquées et décidées sont relativement modestes par rapport aux prix de vente finals actuellement pratiqués sur le marché suisse, il est probable que, lors du prochain trimestre un repli des prix du mazout sera constaté puisque les principaux motifs de spéculation devraient avoir disparu et que son importance sera amplifiée par le traditionnel mouvement saisonnier enregistré au printemps.

Finalement, l'examen de l'évolution des prix annuels moyens du mazout, en prenant comme référence les trois derniers trimestres de 1974, montre des baisses de - 2,0% en 1975, de - 1,0% en 1976, de - 10,1% en 1978 mais une hausse de + 2,0% en 1977. Cette évolution découle d'une abondance de pétrole à la suite de l'exploitation de nouveaux gisements entraînant parfois des baisses de prix à la production, ainsi que de la dépréciation du dollar et la revalorisation du franc suisse. Mise en relation avec la progression du niveau général des prix à la consommation à Genève durant les années correspondantes, cette évolution signifie une baisse du prix relatif du mazout dans le canton, entre 1975 et 1978. Par exemple en 1978, le prix relatif annuel moyen du mazout est de 18,6% inférieur à celui de la période de référence de 1974.

### ESSENCE

L'examen de la courbe de l'évolution du prix de l'essence montre que son prix relatif, par rapport à la base 100 en septembre 1966, a diminué jusqu'à fin 1973 et qu'après sa forte augmentation en 1974, il s'est à nouveau replié jusqu'au quatrième trimestre 1978. En août dernier, la baisse du prix relatif de l'essence s'établissait à - 7,8% par rapport à septembre 1966. En 1978, le prix relatif moyen annuel de l'essence a diminué de 14,6% par rapport aux trois derniers trimestres de 1974, son prix ayant baissé de 6,6% entre ces deux périodes de référence. D'août 1978 à mars 1979, en raison de la forte progression des prix de l'essence (+ 15,8%), l'évolution de son prix relatif s'est inversée.

Pour l'analyse de l'évolution du prix de l'essence, il est nécessaire de rappeler que le prix du carburant proprement dit est proportionnellement faible puisqu'une série de taxes grèvent ce produit. En mai 1978 par exemple, les charges fiscales au sens large représentaient 61,3% du prix de vente de l'essence alors qu'elles s'établissaient à environ 7,7% de celui du mazout. De ce fait, les variations du prix du pétrole sont généralement fortement amorties.

En plus des éléments mentionnés au sujet de l'évolution du prix du mazout, quelques points de repère permettent d'expliquer les mouvements du prix de l'essence dans le canton :

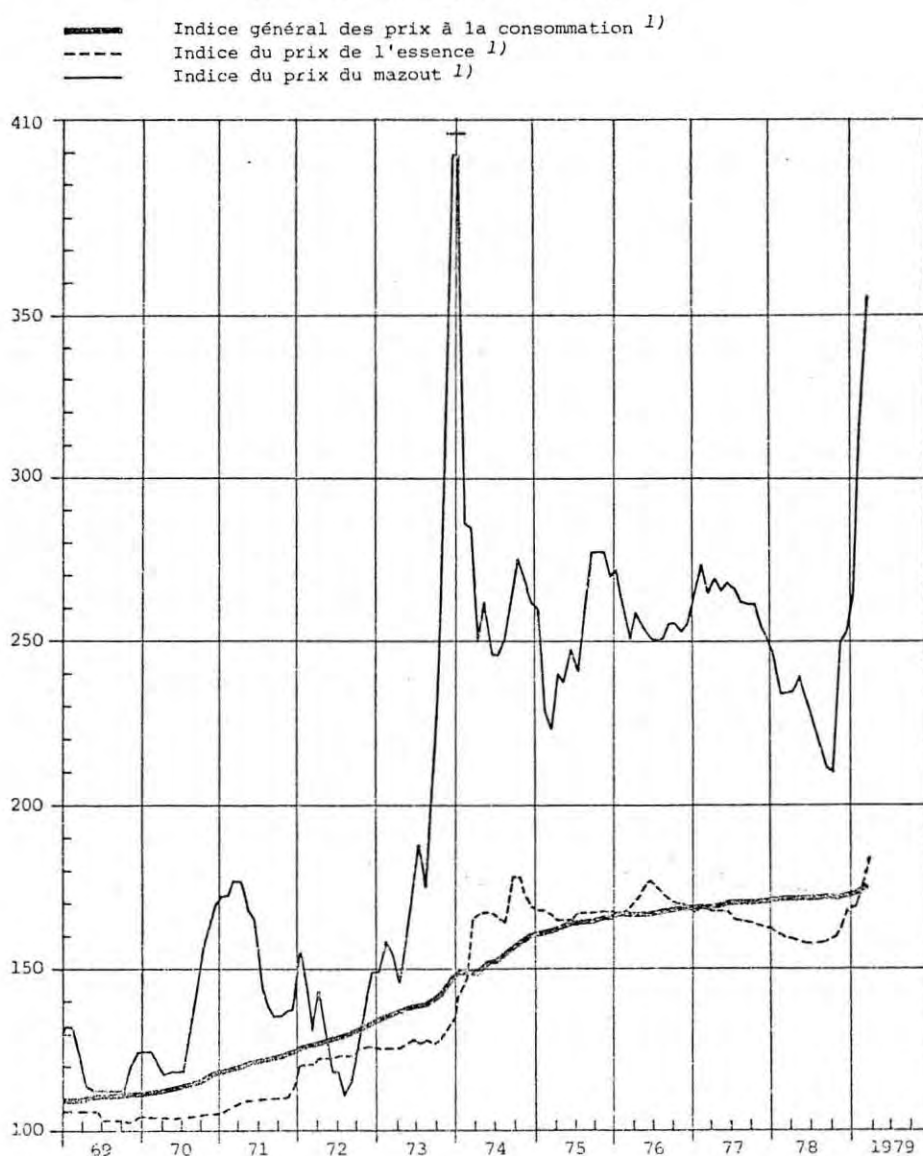
- . novembre 1969 : relèvement du stockage obligatoire et majoration des droits "Carbura";
- . décembre 1971 : hausse de la surtaxe routière (+ 5 ct);
- . janvier - mars 1974 : autorisation de hausse du préposé à la surveillance des prix, incluant notamment une majoration de la marge des pompistes (en janvier);
- . août 1974 : hausse de la surtaxe douanière (+ 10 ct) 2);
- . octobre 1975 : hausse de l'ICHA.

En comparant la période 1973-74 et l'actuelle, quelques remarques s'imposent :

- durant la première période, on constate que la courbe du prix de l'essence ne présente pas un "pic" contrairement à celle du mazout : une forte baisse ne succède pas à une hausse massive;
- ce type de fluctuation reflète probablement l'effet des mesures de surveillance des prix et il n'est pas certain qu'il se reproduise actuellement;
- finalement, la hausse du prix de l'essence qui était décalée chronologiquement d'avec celle du mazout en 1973-74 lui est simultanée en 1978-79.

- 1) En 1976, les pays membres de l'OPEP assuraient 53,3% de la production mondiale de pétrole et 87,6% des exportations.
- 2) Le Conseil fédéral décida également à cette date une augmentation de la taxe douanière sur le mazout. Celle-ci fut annulée en juin 1975 à la suite d'une votation référendaire.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION GENERALE DES PRIX A LA CONSOMMATION  
ET DES PRIX DE L'ESSENCE ET DU MAZOUT, A GENEVE, ENTRE 1969 ET 1979  
(base 100 en septembre 1966)



Source : SCS Genève.

1) Septembre 1966 = 100, depuis septembre 1977 raccordement avec le nouvel indice (septembre 1977 = 100)